

COMMUNE DE SCHOENAU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2021

Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

Présent(e)s : BUTSCHA Michel, CHAPOT Philippe, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy.

Absents excusés : NAAS Laurent, KUHN Matthieu (procuration CHAPOT Philippe), WEIBEL Laetitia, ZIMMERER Philippe.

1) Approbation de la séance du 28 septembre 2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

2) Autorisation d'engagement d'agents contractuels pour des remplacements temporaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer ses fonctions à temps partiel ou indisponible en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ou d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, ou indisponible en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de sa participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

3) Modification du temps de travail de l'emploi d'ATSEM

Le maire propose d'actualiser le temps de travail du poste d'ATSEM afin de l'adapter au temps horaire de l'école. Les besoins de l'école sont les suivants : 8h15-12h00 et 13h45-16h30, soit 26 heures hebdomadaire. Un volume horaire annuel d'environ 40 heures est également à intégrer au temps de travail global pour prendre en compte certaines missions du poste (réunions de pré rentrée, rangements pendant les congés scolaires, participation aux conseils d'école).

Le calcul de la nouvelle durée hebdomadaire de service annualisée sur la base de ces horaires sera confié au centre de gestion.

Après la présentation du maire, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le principe de l'actualisation du temps de travail de l'emploi d'ATSEM.

4) Désignation d'un correspondant périscolaire au sein de la CCRM

Dans le but de faciliter la circulation de l'information concernant le fonctionnement du service périscolaire, il a été annoncé lors du dernier Conseil de Communauté la mise en place d'un correspondant local dans chaque commune.

Ce correspondant, désigné par la Commune parmi les élus municipaux, assurera un rôle de transmission des informations entre la Commune et la CCRM. Il deviendra, de fait, un interlocuteur privilégié de la CCRM concernant le fonctionnement du service périscolaire et sera associé au comité de pilotage.

La CCRM prévoit, après la désignation des correspondants locaux par les communes, une rencontre visant à définir avec précision les attentes et les procédures à instaurer.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Patricia Wiedemann comme correspondant périscolaire.

5) Acquisition de parcelles forestières appartenant à EDF

Philippe CHAPOT présente les parcelles forestières, propriétés EDF, que la commune souhaite acquérir, il s'agit des parcelles suivantes, qui se situent le long de la route départementale 52 :

- Kaelberguen - Section 21 - Parcelle 46 8 698 m²
- Kaelberguen - Section 22 - Parcelle 52 4 454 m²
- Biesenhurst - Section 22 - Parcelle 50 1 354 m²
- Wacholderrain - Section 20 - Parcelle 71 28 287 m²

La surface totale est de 42 793 m², la commune propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 3000 € / hectare, soit une somme totale de 12 837,90 € pour les 4 parcelles.

Le conseil municipal valide l'achat de ces parcelles et donne pouvoir au maire pour signer tout acte s'y apportant.

6) Divers et communiqués

- **Bulletin communal**

Le maire informe le conseil municipal que la rédaction du bulletin communal est en cours, celui-ci paraîtra d'ici la fin de l'année.

- **Cérémonie du 11 novembre**

Le maire informe les conseillers municipaux que la cérémonie du 11 novembre se tiendra devant le monument aux morts le jeudi 11 novembre à 11h00 en présence de l'association de musique et de la chorale.

- **Guirlande et décoration candélabres**

Le conseil municipal valide les motifs retenus pour les décorations de Noël qui seront installés sur les candélabres rue du canal d'Alsace.

- **Opération sapins**

Patricia Wiedemann informe le conseil municipal que l'opération sapins sera reconduite cette année. Des sapins seront installés dans le village et les enfants seront invités à venir les décorer lors du premier week-end de l'avant, fin novembre. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres par les conseillers municipaux et sur Illiwap.

- **Verger communal**

Philippe Chapot rappelle les missions de l'association gérant le verger communal et invite les personnes intéressées à le contacter pour toute demande d'informations ou d'adhésion.

- **Projets mairie et vestiaires club house**

Le maire fait état de l'avancement des projets mairie et vestiaires.

- Projet mairie : il est prévu l'installation d'un écran dans la salle de réunion du rez-de chaussée. Des prises seront installées dans le sol pour faciliter l'adaptation de la salle à ces usages. La salle de réunion sera modulable pour installer un bureau si nécessaire.

- Projet vestiaires : L'emplacement des différentes installations techniques du nouveau bâtiment des vestiaires est encore à déterminer (ventilation double flux, onduleurs, chauffe-eau), certaines de ces installations seront à installer dans les combles. Ceux-ci seront rendus accessibles par la mise en place d'un escalier dans le local technique.

Par ailleurs, le devis pour la réalisation d'une étude sur la charpente du toit du club house a été validée, en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques.

- **Fleurissement automnal**

Patricia Wiedemann informe le conseil que la matinée du vendredi 22 octobre sera consacrée au fleurissement automnal.

- **30^{ème} anniversaire Ile de Rhinau**

Dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la réserve naturelle de l'Ile de Rhinau, le conservatoire des sites alsaciens mettra à disposition des communes des photos imprimées sur des bâches d'une taille de 150*120 cm. Le maire propose d'installer ces photos de l'Ile de Rhinau dans plusieurs endroits du village (centre, digue, école, etc..).

Par ailleurs, une conférence sur la réserve naturelle se déroulera courant janvier à la salle des fêtes. Et une manifestation festive est prévue au courant du mois de mai sur l'Ile de Rhinau.

- **Navette fluviale**

Le maire fait état de l'avancée du projet de liaison fluviale. Une réunion avec EDF, VNF et la DREAL s'est déroulée le 4 octobre. Cette réunion a permis de valider le tracé de la future navette et a permis d'éclaircir les points techniques.

- **Battues de chasse**

Les battues de chasse dans la forêt domaniale au nord du village auront lieu les samedis suivants : 23 octobre, 13 novembre, 4 décembre, 8 janvier et 29 janvier.